

AR Prefecture

063-200070712-20230907-DBC20230907_12-DE
Reçu le 10/10/2023
Publié le 10/10/2023

N° DBC 20230907-12

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 Septembre 2023 à 13H

Date de la convocation : 31 Août 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 07 septembre 2023 à 13 heures , 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Patrice BION (représente Michel GONIN), Ludovic COMBE, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés :

Rachel BOURNIER, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Michel GONIN (représenté par Patrice BION).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Philippe CAYRE à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**OPAH MULTI-SITES
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ANAH
AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2023.**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20220201-12 du 1^{er} février 2022 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration (OPAH) multi-sites;
Vu la convention de l'OPAH multi-sites n° 063-03-2022 du 2 septembre 2022 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

AR Prefecture

063-200070712-20230907-DBC20230907_12-DE
Reçu le 10/10/2023
Publié le 10/10/2023

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH multi-sites, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe de l'animation confiée à SOLIHA (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans la convention OPAH multi-sites n°063-03-2022 signée le 02/09/2022, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2023 est le suivant :

	Dépense HT	Recettes		
		ANAH		Auto-financement
		Part fixe	Part variable	
Marché Suivi-animation	52 184 €	15 220 €	10 690 €	26 274 €
Total	52 184 €	52 184 €		

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 23

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Abstentions :

Membres du Bureau présents : 22

Pour : 23

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon